

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2009

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller

Nombre de Conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **15**

L'an deux mil neuf, le quatorze mai à vingt heures,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de **RAEDERSHEIM** était assemblé en séance ordinaire après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie REYMANN, Maire**

PRESENTS :

MM. Jean-Paul **BEREUTER**, Yves **LECONTE**, Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

Mmes et MM. Marie-Paule **THOMAS** Jean-Claude **BOETSCH**, Sylvain **DESSENNE**, Jean-Michel **BEDOUET**, Gilbert **WEISSER**, Madeleine **WIEST**, Christiane **EHRET**, Christine **SCHMUCK**, Jean-Pierre **PELTIER**, Marie-Josée **METHENIER**, Gérard **CLADE**, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

a) avec excuse : ./.

SECRETARE :

Mme Annabelle **PAGNACCO**, Secrétaire de Mairie.

TABLE DES MATIERES

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal en date du 26 mars 2009
3. Approbation du Procès-Verbal en date du 30 mars 2009
4. Extension et Rénovation du Club House de Raedersheim
5. Autorisation de passage pour conduite d'irrigation réseau collectif Merxheim/Raedersheim/Issenheim
6. Chemins de défrètement – Transfert gratuit dans le domaine public communal
7. Sportifs Méritants
8. Décision Modificative n°1
9. Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue aux auditeurs et à l'ensemble des membres présents. M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour. Point n°8 : Décision Modificative n°1. Le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité le rajout de ce point.**

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance pour rédiger le compte-rendu du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de désigner Madame Annabelle PAGNACCO, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 26 MARS 2009

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le procès verbal du Conseil Municipal en date du 26 mars 2009.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 30 MARS 2009

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le procès verbal du Conseil Municipal en date du 30 mars 2009.

4. EXTENSION ET RENOVATION DU CLUB HOUSE DE RAEDERSHEIM

Dans un souci de vétusté et de manque de place, il devient nécessaire de créer une extension du Club House ainsi qu'une rénovation partielle de l'ancien. Après présentation du projet aux Commissions Réunies, le 4 mai 2009, il incombe à l'assemblée délibérante de statuer sur le principe de cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ d'approuver le principe de l'opération d'extension et de rénovation du Club House,
- ✓ de lancer les consultations de prestations intellectuelles et les appels d'offres nécessaires à la réalisation du projet,
- ✓ de solliciter les subventions auprès des organismes compétents.

Le Conseil Municipal **adopte par 14 voix pour et 1 abstention** l'extension et la rénovation du Club House de Raedersheim

Il est souhaité toutefois lors des discussions, une participation sous quelque forme que ce soit du AS FOOT de Raedersheim.

Une convention sera mise en place entre la Commune et l'Association AS FOOT.

5 AUTORISATION DE PASSAGE POUR CONDUITE D'IRRIGATION RESEAU COLLECTIF MERXHEIM - RAEDERSHEIM – ISSENHEIM

Le Syndicat des Irrigants du Florival / Lauch / Rimbach porte un projet de réseau collectif d'irrigation regroupant 10 agriculteurs des communes de Merxheim, Issenheim et Raedersheim. L'objectif de ce réseau est de substituer les prélèvements dans la Lauch et le Rimbach par des pompages en nappe situés à l'est de la voie de chemin de fer.

La mise en place du réseau nécessite l'enterrage de conduites en partie sur les parcelles communales suivantes : **parcelle 142 section 1 / parcelle 106 section 2 / parcelle 255 section 2 (voir plan ci-joint)**.

Il est demandé au Conseil Municipal, de donner l'autorisation au Syndicat des Irrigants du Florival représenté par son Président, Jean Marc WILD demeurant : rue de Raedersheim à Merxheim de traverser les dites parcelles pour y enterrer une conduite d'irrigation et si nécessaire effectuer les éventuelles réparations.

Les travaux seront réalisés dans les conditions les plus rationnelles et les moins dommageables. Ces travaux seront effectués sous la maîtrise d'ouvrage de l'Union des Associations Foncières Plaine du Rhin du Haut-Rhin.

Il est à noter que le terrain sera remis dans son état initial après les travaux. En cas de présence d'une culture une indemnité de perte de récolte sera versée à l'exploitant selon le barème établi par la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Municipal **donne à l'unanimité**, l'autorisation au Syndicat des Irrigants du Florival de traverser les dites parcelles pour y enterrer une conduite d'irrigation et si nécessaire effectuer les éventuelles réparations.

6. CHEMINS DE DEFUITEMENT TRANSFERT GRATUIT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dans le cadre du transfert gratuit au profit de la Commune des Chemins de défruits de l'ex RN 83 situés sur le ban communal (**voir plan ci-joint**), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention qui validera ainsi la somme versée par l'Etat à la Commune, c'est-à-dire 3 280 € (estimation pour la remise en état de ces chemins).

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le transfert gratuit au profit de la Commune des Chemins de défruits de l'ex RN 83 situés sur le ban communal.

7. SPORTIFS MERITANTS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer un cadeau aux Sportifs de Haut Niveau de Raedersheim, lors de leurs classifications à un Championnat et ce dans la limite de 200 €.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

8. DECISION MODIFICATIVE N°1

Des dépenses ont été effectuées concernant l'élaboration du P.O.S. en 2005 et 2006 sur le compte 202 pour un montant total de 8694,42 €. Or ce compte doit être amorti obligatoirement sur une période maximum de 5 ans. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à la régularisation et de voter les crédits nécessaires.

Décision modificative n°1.

Section d'Investissement :

2802 -040 : Frais d'étude	1 739,00 €
021 : Virement à la section de fonctionnement	- 1 739,00 €

Section de Fonctionnement

6811-042 : Dotation aux amortissements	1 739,00 €
023 : Virement à la section d'investissement :	- 1739,00 €

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** la décision modificative n°1

9. DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- ◆ des Elections Européennes qui se tiendront le 7 juin de 8 h à 18h.
- ◆ du courrier de M. Etienne BANNWARTH, annonçant que les jeunes licenciés du Foot recevront prochainement du Conseil Général une participation de 329 €,
- ◆ de l'enquête sur les Ressources et les Conditions de Vie 2009 de l'INSEE du 11 mai au 27 juin 2009. Cette enquête sera effectuée par Mme LUTHRINGER Marie-Claire
- ◆ de la Motovirade contre la mucoviscidose organisée le dimanche 27 septembre 2009
- ◆ d'une randonnée de cyclotourisme route et VTT « Circuits du Florival », le jeudi 21 mai 2009
- ◆ du courrier de l'Association « Les Amis de la Libération du Pays du Florival » demandant un partenariat avec la Commune. Une copie est transmise au Conseil Municipal pour réflexion.
- ◆ du Projet de Service Minimum dans les écoles maternelles et élémentaires qui après un débat entre les Conseillers Municipaux ne sera pas mis en place.
- ◆ du Projet « Ecole Numérique » proposé par le Ministre de l'Education Nationale, Xavier DARCOS. Il est proposé aux Communes de moins de 2000 habitants de disposer de solutions matérielles et logicielles (tableau blanc interactif, micro-ordinateurs portables élèves x 12, micro-ordinateur portable enseignant, logiciels, imprimante). Le nombre de projets susceptibles d'être retenus pour le département du Haut-Rhin s'élève à 56 communes. L'Etat subventionne 80% jusqu'à hauteur de 9 000 €, le reste serait à la charge de la Commune. La déclaration d'intention de la Commune a été transmise à l'Inspection Académique du Haut-Rhin
- ◆ de la date du prochain Conseil Municipal qui est prévue le Jeudi 04 juin
- ◆ des remerciements de M. ANTZ, de l'Association Philapostel pour la parfaite organisation de l'exposition de timbres les 3 et 4 avril dernier
- ◆ du souhait de la création d'un livre sur Raedersheim, il propose à la Commission du Bulletin de travailler sur le sujet

- ◆ de la demande de subvention de Mlle WIEST Audrey concernant sa participation prochaine à un championnat. M. le Maire explique que cette demande ne rentre pas dans le cadre des subventions éligibles définies par le Conseil Municipal
- ◆ de la Visite de la Commune par M. Arthur SOEHNE, Sous Préfet de l'arrondissement de Guebwiller, qui s'est passée le 7 juin (visite de la Mairie, de l'atelier communal, des écoles, de l'église)
- ◆ du Rdv prochain avec M. le Président du Conseil Général concernant l'aménagement du Dorfbach. Dans l'attente de ce rdv et donc d'une réponse quant aux travaux, il est proposé de débroussailler cette forêt
- ◆ que la réfection de la sacristie a été effectuée en propre régie
- ◆ que les travaux du court de tennis n°1 ont commencé depuis le mercredi 12 mai et qu'ils se termineront vers le 20 mai
- ◆ des différentes demandes d'urbanisme
- ◆ de la réunion des Commissions Réunies de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller qui s'est tenue le mardi 12 mai concernant une éventuelle nouvelle gestion des ordures ménagères. Deux types de cas de figure sont à l'étude, soit la fiscalisation (pratiquée actuellement) ou la mise en place de la redevance.
- ◆ de sa participation à la réunion concernant la prison d'Issenheim, le 14 mai et donne copie au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 27 mars

◆ ◆ ◆

- ◆ M. LECONTE tient à remercier M. Grégory CLADE pour la participation de l'Association Embellissement du Site lors de l'exposition des artistes de Raedersheim
- ◆ M. PELTIER informe le Conseil Municipal que la Collecte concernant la ligue contre le Cancer s'élève pour Raedersheim à 3709,50 €

Monsieur le Maire clos la séance à 00h30.

NOM	PRENOMS	SIGNATURE
REYMANN	Jean-Marie	
BEREUTER	Jean-Paul	
LECONTE	Yves	
DUBICH	Alphonse	
EHRET	Christiane	
THOMAS	Marie-Paule	
BOETSCH	Jean-Claude	
DESSENNE	Sylvain	
BEDOUET	Jean-Michel	
WEISSER	Gilbert	
WIEST	Madeleine	
SCHMUCK	Christine	
PELTIER	Jean-Pierre	
METHENIER	Marie-Josée	
CLADE	Gérard	